



ATTENTION

JE DOIS OBLIGATOIREMENT
FAIRE UNE DEMANDE MÊME
SI JE POSSÈDE DÉJÀ UNE
CARTE OÛRA

MODALITÉS D'INSCRIPTION
TRANSPORTS SCOLAIRES
ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

JE RÉSIDE DANS UNE DES COMMUNES
CITÉES CI-DESSOUS

BOZAS - CHEMINAS - COLOMBIER LE JEUNE -
COLOMBIER LE VIEUX - ETABLES - GLUN -
MAUVES - PLATS - SECHERAS - ST BARTHELEMY LE
PLAIN - ST FELICIEN - ST JEAN DE MUZOLS -
ST VICTOR - TOURNON S/RHONE - TAIN
L'HERMITAGE UNIQUEMENT L'ECOLE JULES
VERNES - VION

OUI

JE DÉPENDS D'ARCHE
AGGLO

À partir du 4 juin 2024

JE ME RENDS SUR

www.archeagglo.fr/transports-scolaires

NON

JE DÉPENDS DE
LA RÉGION

Du 13 mai 2024 au 19 juillet 2024

(Δ : date dépassée = pénalité de 30 €)

JE ME RENDS SUR :

laregionvustransporte.fr/scolairedrome

ou

laregionvustransporte.fr/scolaireardeche

CAS PARTICULIER ARCHE AGGLO :

- J'habite à moins de 3 km de mon collège et un service de transport scolaire existe, je serai pris en charge dans la limite des places disponibles (rendez-vous sur www.archeagglo.fr/transports-scolaires).
- J'habite sur les communes de Tain l'Hermitage ou de Tournon s/Rhône et il n'existe pas de service de transport scolaire, je peux utiliser le réseau LE BUS d'Arche Agglo au tarif en vigueur. Je me renseigne dès le début du mois de juin auprès du service transport d'Arche Agglo au 04 75 45 45 91.